



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

télévision

Question écrite n° 72337

Texte de la question

M. Jean-Marie Demange appelle l'attention de Mme la ministre de la culture et de la communication sur le développement de la télévision numérique terrestre. Certaines collectivités locales, et en particulier celles qui ont réalisé des investissements importants pour installer le réseau câblé, sont inquiètes quant au développement de cette nouvelle technologie, Il semble notamment qu'il existe des risques de brouillage des installations de ceux de nos concitoyens qui sont abonnés au câble. Il lui demande s'il est envisageable de reprendre la concertation et les expertises afin que ces technologies puissent se développer en complémentarité.

Texte de la réponse

Les services du ministère de la culture et de la communication ont attiré l'attention du Conseil supérieur de l'audiovisuel sur les risques d'interférences qui pourraient survenir sur les réseaux câblés lors du lancement de la télévision numérique de terre. A la suite de la consultation publique sur la planification des fréquences de la télévision numérique terrestre organisée par le CSA le 29 septembre 2000, le conseil a mis en place un comité technique réunissant les professionnels concernés où ces risques ont été évoqués. A ce titre, les câblo-opérateurs ont présenté des simulations sur les conséquences pour leurs réseaux, ce qui a permis de mieux identifier les installations susceptibles d'être perturbées. Toutefois, ces analyses doivent être confirmées par des mesures sur le terrain. C'est pourquoi les câblo-opérateurs souhaitent que les expérimentations de télévision numérique de terre autorisées sur Paris s'effectuent dans des conditions d'exploitation proches de la diffusion définitive afin de déterminer l'impact réel des émissions de la télévision numérique de terre sur les réseaux câblés. De telles mesures n'ont pu malheureusement être encore réalisées à ce jour, les expérimentations de télévision numérique terrestre n'ayant été menées jusqu'à présent qu'avec des puissances réduites d'émission. Toutefois elles devraient pouvoir être effectuées très prochainement lorsque des fréquences adéquates seront disponibles. Les résultats de ces campagnes pourront alors être examinés afin de permettre une meilleure anticipation des problèmes éventuels afin de les résoudre.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Marie Demange](#)

Circonscription : Moselle (9^e circonscription) - Rassemblement pour la République

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 72337

Rubrique : Audiovisuel et communication

Ministère interrogé : culture et communication

Ministère attributaire : culture et communication

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 28 janvier 2002, page 401

Réponse publiée le : 29 avril 2002, page 2184